

17 Mar 2023 -16:51

Appartient à Conseil des ministres du 17 mars 2023

Règlement relatif aux médicaments et dispositifs médicaux lors d'une hospitalisation à domicile

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les conditions de délivrance des médicaments et des dispositifs médicaux dans le cadre de l'hospitalisation à domicile.

Le projet prévoit que le pharmacien de l'hôpital peut également délivrer certains médicaments et dispositifs médicaux lors d'une hospitalisation à domicile pour autant que, pour le patient, la sécurité et la qualité puissent être garanties.

Les médicaments sont consignés de manière limitative dans une liste, qui peut être complétée à l'initiative du ministre de la Santé publique ou des pharmaciens hospitaliers. Les médicaments qui jouent un rôle de soutien dans le traitement d'un autre médicament inscrit sur la liste peuvent aussi être délivrés.

Des dispositifs médicaux peuvent également être fournis dans la mesure où ils sont nécessaires à l'administration des médicaments ou sont nécessaires au traitement.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be